

Pourquoi créer un Conseil des jeunes ? Comment ce projet a-t-il été imaginé ?

La participation des usagers en protection de l'enfance est un enjeu majeur, porté par les textes de loi et plans d'action nationaux depuis plusieurs années. En Seine-Saint-Denis, la création d'un Conseil des jeunes faisait partie des objectifs du Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance 2018-2022. La mise en œuvre de ce projet a été pensée avec un groupe réunissant des professionnels de terrain de l'ASE et de ses partenaires.

Quels sont les objectifs du Conseil des jeunes ?

- Proposer aux enfants et jeunes un espace d'expression sécurisé et accompagné
- Mobiliser leur expérience d'usage pour faire évoluer les outils, pratiques, dispositifs, politiques publiques
- Sensibiliser les professionnels aux démarches de participation des usagers
- Identifier les jeunes porteurs de projets collectifs et les accompagner
- Eduquer les enfants et jeunes à la citoyenneté
- Permettre aux enfants et jeunes d'échanger entre eux et de se rencontrer

Qui sont les enfants et jeunes qui peuvent participer au Conseil des jeunes ?

- Les enfants et jeunes confiés à l'ASE (en établissements ou en accueil familial) ou qui l'ont été
- De 6 à 25 ans (des groupes seront organisés par tranche d'âge pour faciliter les échanges)
- Qui sont volontaires pour participer

Comment peuvent-ils intégrer le Conseil des jeunes ?

- A la rentrée 2022, chaque enfant et jeune concerné aura accès (réception d'un courrier nominatif avec un flyer, diffusion d'affiches, de vidéos...) à une présentation du projet
- Il est proposé aux enfants et jeunes de s'engager durant une année scolaire, néanmoins ils auront également la possibilité de rejoindre ou quitter le projet en cours d'année
- Les parents des mineurs confiés seront informés de la mise en place de ce projet et de l'éventuelle participation de leur enfant s'il est volontaire

Comment se déroulera le Conseil des jeunes ?

- Durant une année scolaire, 5 à 6 rencontres seront organisées : une première rencontre commune en novembre 2022, des rencontres en petits groupes par tranche d'âge entre décembre et mai 2023 puis une restitution commune en juin 2023
- Le calendrier des rencontres pour l'année scolaire sera communiqué bien en amont aux participants et aux professionnels qui les accompagnent afin de faciliter leur organisation
- Ces rencontres se dérouleront dans différents lieux du département, qui permettent aux enfants et jeunes de sortir de leur quotidien
- Les rencontres seront clôturées par des temps conviviaux entre jeunes. Ils pourront également avoir accès à des sorties et activités pour les remercier de leur engagement

Qui animera le Conseil des jeunes ? Quels seront les sujets abordés ?

- L'animation reposera sur des personnes neutres : un animateur formé aux méthodes de recueil de la parole et d'animation, présent lors de l'ensemble des groupes et des jeunes anciennement pris en charge ou étudiants en travail social. Des interventions de professionnels « métier » pourront ponctuellement être proposées pour présenter certaines actions menées et recueillir les questions et réactions sur ces dernières
- Chaque rencontre portera sur un thème lié à l'accompagnement des enfants et jeunes (ex : la santé, la scolarité, l'apprentissage de l'autonomie...), adapté à l'âge du groupe
- Les thèmes des échanges seront choisis par les participants, au moment de leur inscription au Conseil des jeunes (via un questionnaire), lors de la première rencontre ou au fil des échanges

Comment les propositions du Conseil des jeunes seront-elles restituées et utilisées ?

- Les participants volontaires restitueront leurs échanges et propositions à la Direction de l'Enfance et de la Famille et à la Vice-présidente chargée de l'Enfance, la prévention et la parentalité ainsi qu'aux principaux partenaires afin que leurs propositions soient intégrées au Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance
- Une vidéo de témoignage des participants et un rapport de synthèse de leurs propositions seront par ailleurs largement diffusées à tous les professionnels de la prévention et protection de l'enfance
- L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance s'engage à présenter aux participants à la fin de la session les réponses apportées à leurs propositions et leurs motifs

Comment contribuer à la réussite de ce projet en tant que professionnel accompagnant des enfants et jeunes ?

- Durant l'été 2022 : vous renseigner sur le projet, commencer à en échanger en équipe, et éventuellement avec des enfants et jeunes qui pourraient être intéressés
- A la rentrée 2022 au moment de la diffusion des supports d'information auprès des enfants et jeunes : accompagner la communication sur le projet en leur présentant la démarche, ses objectifs et ses intérêts, en répondant à leurs questions, en transmettant celles auxquelles vous n'auriez pas de réponse, en recueillant et transmettant les contacts des volontaires pour ceux qui ne peuvent pas le faire en ligne de façon autonome
- Entre novembre 2022 et juin 2023 : favoriser la participation des enfants et jeunes aux temps d'échanges organisés
- Après juin 2023 : prendre connaissance des échanges et propositions des participants

Pour toute question sur ce projet vous pouvez nous contacter via l'adresse

odpe93@seinesaintdenis.fr